



Jour de repos hebdomadaire

Par **astalir**, le **12/08/2013** à **14:33**

Bonjour,

je suis étudiante et travaille cet été dans un supermarché en tant que caissière. Mes horaires changent d'une semaine sur l'autre et il se trouve que je dois enchaîner dix jours de travail sans repos. (du mercredi de la première semaine au samedi de la seconde en travaillant le dimanche). J'ai des après-midi de libre mais jamais 24h de repos consécutives. Mon contrat de travail est signé pour un mois et les horaires hebdomadaires y sont indiquées. J'en ai parlé avec un responsable mais il lui est impossible de modifier mes horaires.

Il me semble que cela ne respecte pas le code du travail, qui puis-je faire ?

Par **P.M.**, le **12/08/2013** à **16:37**

Bonjour,

Normalement, un repos hebdomadaire de 24 h auquel s'ajoute le repos quotidien de 11 h est obligatoire après au maximum 6 jours de travail...

Par **astalir**, le **12/08/2013** à **16:59**

merci.

Puis-je demander une quelconque compensation à mon employeur si j'effectue mes heures sans jour de congé ?

Par **P.M.**, le **12/08/2013** à **18:32**

Vous pourriez déjà exiger que l'[art. L3132-1 du Code du Travail](#) ainsi que l'[art. L3132-2](#) soit respectés et le paiement des heures supplémentaires que cela a dû générer...

Vous pourriez demander une compensation mais si l'employeur refuse, il n'y a que le Conseil de Prud'Hommes qui pourrait vous accorder des dommages-intérêts...

Par **astalir**, le **12/08/2013** à **18:46**

Merci beaucoup pour ces informations.